

1 DÉFINIR LA PHILOSOPHIE DU PROJET

OBJECTIF

Définir et valider en équipe municipale le cadre d'intervention, les objectifs et la démarche de la collectivité.



ANALYSER LE CADRE D'INTERVENTION

■ Quelles sont les **compétences** respectives de la commune et de l'EPCI en matière de commerce ?

/// Voir Fiche 3

■ Au sein des documents de planification du territoire, en particulier du PLU/PLUi et éventuellement du SCoT, quelles sont les **dispositions favorables à la vitalité commerciale des centralités** ? Ces documents qui encadrent l'aménagement du territoire, permettent en effet aux collectivités d'exercer une influence déterminante sur les implantations commerciales. */// Voir Fiche 2*

■ Quelles sont les **dispositions réglementaires et légales** qui s'imposent à la collectivité ? Citons notamment le code de l'urbanisme, le code de la construction et de l'habitation, le code des marchés publics, ou encore le code du commerce.

DÉFINIR LES OBJECTIFS DU PROJET DE COMMERCE

Ils peuvent être multiples, par exemple :

■ **renforcer l'attractivité globale** du centre-bourg et des commerces existants,

■ **créer un lieu de convivialité, d'animation**, imaginer des propositions culturelles pour renforcer le vivre-ensemble dans le bourg,

■ **proposer des produits de première nécessité en proximité**, notamment pour les personnes

À Brécé (35), 2 102 habitants

Après avoir lancé une consultation citoyenne sur le devenir de l'épicerie du centre-bourg, la mairie a recruté pendant neuf semaines un stagiaire d'un master en Économie sociale et solidaire de Rennes pour accompagner la réflexion des élus. Ces retours, ajoutés à ceux de la boîte à idées alimentée par les habitants, ont contribué à construire un appel à projets pour rechercher des porteurs de projets. Un collectif de 8 habitants y a répondu dans l'objectif d'ouvrir une épicerie associative baptisée KreisBrec avec les objectifs suivants :

- proposer à la vente et au prix le plus juste des produits de première nécessité et, dans la mesure du possible, des produits locaux, bio et/ou issus d'une agriculture raisonnée,
 - faire de cet espace un lieu de vie chaleureux, accueillant et multigénérationnel au-delà du simple commerce,
 - vivre des moments de partage par la mise en place d'animations (de loisirs, culturelles...).
- Ouverture prévue en 2022.

les plus fragiles ou les moins mobiles (jeunes, anciens, personnes en situation de handicap),

■ **développer les circuits courts et les produits biologiques et écologiques**, diversifier l'offre existante,

■ **associer la population** à tout ou partie du projet,

■ **créer un ou plusieurs emplois** ou au contraire **viser une activité sans salariat**, comme c'est le cas pour certains cafés associatifs fonctionnant avec des bénévoles,

■ **soutenir le développement touristique** de la commune.

DÉFINIR LA DÉMARCHE POUR MENER À BIEN LE PROJET

- **Établir les moyens humains que l'on souhaite mobiliser sur le projet:** élu référent, agent, compétences extérieures.
- **Travailler en commission** avant de débattre en conseil municipal: certaines communes associent des citoyens à leurs réflexions en créant des commissions extra-municipales ou commissions ouvertes.
- **Valider les objectifs du projet en conseil municipal.** Ils constitueront le cap à maintenir tout au long de la démarche.
- **Rappeler systématiquement les objectifs fixés** par la commune dans les différents échanges et communications: bulletin municipal, site internet, réunions publiques.
- **Faire de la transversalité:** bien souvent, un projet de commerce est lié à de multiples enjeux pour la commune et concerne donc d'autres élus (en charge de l'urbanisme, des bâtiments, de la culture, du social...), mais aussi les commerçants existants, les habitants, etc.
- **Aller voir d'autres projets pour s'inspirer** et identifier ce que l'on souhaiterait pour sa commune.
- **Associer des partenaires:** EPCI, CAUE ou agences départementales, EPF, CCI, ALEC, pôles ESS, TAg pour faire émerger ou structurer des projets... */// Voir Les acteurs pour vous accompagner, p 41*



Patrick Tanguy, maire du Juch (29)

« Il est important d'associer les habitants, qui font preuve d'une réelle expertise, tout au long de la démarche jusqu'au choix du porteur de projet »



CLÉS DE RÉUSSITE ET POINTS DE VIGILANCE

- Définir la posture de la commune et partager les objectifs au sein de l'équipe municipale et avec les partenaires qu'elle souhaite impliquer.
- Donner un cadre clair sur la manière dont seront associés les habitants et les acteurs locaux.
- Expliciter et communiquer sur les objectifs, les échéances, les contraintes et les contours du projet, ce qu'il sera et ne sera pas.

ASSOCIER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX

Selon la nature du projet (associatif, coopératif), les habitants, les associations locales et autres acteurs locaux peuvent être associés à différentes étapes notamment pour:

- identifier les **besoins** et définir les **objectifs**,
- imaginer les **activités** et le mode de **fonctionnement** du futur commerce,
- contribuer à l'**animation** du commerce une fois ouvert.

En savoir plus:

www.bruded.fr/associer-la-population-a-ses-projets/



Au Juch (29), 741 habitants

La municipalité a organisé une réunion publique afin de présenter sa volonté d'initier un **commerce - lieu de vie** multidimensionnel, à laquelle 90 personnes ont participé. Les élus, accompagnés par le dispositif révélateur du TAg29, ont ensuite proposé aux habitants de s'inscrire dans une commission « commerces et services ». 22 habitants s'y sont impliqués et ont aidé à réaliser une étude des besoins qui a recueilli 110 réponses (soit 35 % de la population).